



APPEL À LA VIGILANCE

RECRUESCENCE DES INFECTIONS À VIRUS WEST NILE EN EUROPE

EN PARTENARIAT AVEC LE RESPE, LA FNC APPELLE A LA VIGILANCE DANS LE CADRE DE LA RECRUESCENCE DES CAS DE WEST NILE EN EUROPE.

La fièvre de West-Nile (FVN) est une maladie virale qui affecte certains oiseaux et mammifères, dont les équidés et l'Homme. Elle peut passer inaperçue, mais peut aussi avoir une issue mortelle ou laisser des séquelles nerveuses après guérison. De par sa transmissibilité à l'homme et la gravité possible de son évolution, chez le cheval comme chez l'homme, la FVN peut avoir des conséquences sanitaires et économiques importantes.

La surveillance épidémiologique indique une circulation en Europe depuis juillet 2020, avec une augmentation du nombre de cas équins ces dernières semaines.

Depuis juillet 2020, un cas équin a été confirmé au Portugal, vingt-sept cas équins en Espagne et quatre cas équins en Italie. Plusieurs cas dans l'avifaune sauvage captive ou libre ont aussi été enregistrés dans deux parcs zoologiques en Allemagne depuis début août (Source : Plateforme ESA)

Soyez vigilants !

Il n'y a pas à ce jour de cas déclaré en France pour l'année 2020, mais les premiers cas en 2018 avaient été enregistrés à cette période ; en 2019 également avec 13 chevaux infectés ont été déclarés dans le Gard, les Bouches-du-Rhône, l'Hérault et la Corse, entre le mois d'août et le mois de septembre.

Le RESPE appelle donc à la vigilance, notamment dans les départements du Sud Est (Gard (30), Vaucluse (84), Bouches-du-Rhône (13), Var (83), Alpes-maritimes (06) et Corse (02), et ce jusqu'en novembre, lorsque l'activité des moustiques vecteurs de la maladie est moins importante.

La vigilance doit être de mise en cas d'atteintes nerveuses chez les équidés, mais également en cas de syndrome fébrile d'origine indéterminée **N'hésitez pas à prendre contact avec votre vétérinaire en cas de doute.**

Il est recommandé de mettre en place des mesures de prévention contre les moustiques pour limiter les risques d'infection :

- Limiter la présence des moustiques vecteurs : élimination des points d'eau stagnante, changement de l'eau de boisson au moins deux fois par semaine ;

- Limiter les piqûres de moustiques : les chevaux ne doivent pas être sortis aux fortes périodes d'activité des moustiques, à l'aube et au crépuscule. Des moustiquaires ou des répulsifs à base de perméthrine pourront être utilisés.

Des informations et des recommandations spécifiques concernant cette maladie sont disponibles [ici](#).

Nombre de cas équins en Europe à partir du 1 août 2020

